



CONSEIL MUNICIPAL

SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

PROCES-VERBAL

SEANCE du 26 avril 2018.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 avril 2018.

Compte rendu affiché le 30 avril 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Yvan SIMON

Membres présents : P. VARLIETTE, Y. SIMON, Y. BRETONNIER, C. BOUCHUT, O. VERMARE, S. BOINON, A. BOURGEOIS, M. LOTISSIER, L. CARRET, P. FRENAY, R. MAZARD, A. GIRAUD, T. LOISON, L. YVOREL, V. BERTHOLON

Membres excusés : S. DORIMOND-PEREIRA (Pouvoir à Anne BOURGEOIS), F. BONNET, S. SIMONDAN (Pouvoir à O. VERMARE), L. CARRET.

• Acquisition terrains SARRAZIN,

Monsieur le Maire rappelle les précédentes présentations au conseil municipal du projet d'achat de terrain pour la construction du site ADAPEI sur notre commune mais aussi pour la création de stationnement pour la salle pluriactivités :

- L'installation des structures de l'ADAPEI nécessiterait environ 10 000 m² (soit environ 7 000 m² sur les terrains acquis de l'indivision SARRAZIN et environ 3 000 m² issus de la propriété communale contigüe.

- Pour la zone de stationnement de la salle pluriactivités et les accès sécurisés nécessaires, le solde de 3 000 m² sera utilisé.

Il confirme que pour le projet ADAPEI, le permis de construire sera déposé en juin ou juillet 2018. Il rappelle la délibération n°75-2017 et les termes du compromis de vente signé avec la famille SARRAZIN : la Commune se porte acquéreur de 10 000 m² soit la parcelle cadastrée section C n°862 au prix de 30 € le m² soit 300 000 €, plus frais notariés. Cette condition de prix était assortie de la création d'une servitude de passage au profit du surplus de terrain conservé par l'indivision, de la création de raccordement eaux usées et eaux pluviales et d'une indemnité d'éviction due au locataire actuel et exploitant agricole d'une valeur de 10 € le m² soit 10 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré (Oui : 17 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0 - Abstention : 0) :

ACCEPTE la signature d'un acte d'acquisition avec l'indivision SARRAZIN aux conditions suivantes : Acquisition par la commune d'une surface de 10 000 m² soit la parcelle cadastrée section C n°862 au prix de 30 € le m², aux conditions précisées ci-dessus (servitude de passage, raccordement au réseau eaux usées eaux pluviales du surplus de terrain restant leur propriété, versement d'une indemnité d'éviction au locataire exploitant agricole d'un montant de 10 € le m² soit 10 000 €) et prise en charge des frais d'acte notarié et des frais de document d'arpentage.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

• Travaux des commissions

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON pour la présentation du dossier de la salle pluriactivité. Il rend compte de la dernière réunion ayant pour objet de finaliser les offres de entreprises et de procéder au choix définitif, mais aussi de mettre en place l'organisation du chantier.

Il expose les modifications de répartition des missions OPC entre l'architecte Monsieur SANTORO et le bureau d'études PURE.

Monsieur le Maire expose qu'un parking provisoire sera réalisé très prochainement par l'entreprise GV Faure.



CONSEIL MUNICIPAL SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

PROCES-VERBAL

SEANCE du 26 avril 2018 (suite)

Il annonce aussi la programmation de la pose de la 1^{ère} pierre le samedi 26/05/2018. Il propose d'organiser à 12h30, l'inauguration de la boucherie et du cabinet dentaire, puis à 14h30 la pose de la 1^{ère} pierre.

Il rend compte de l'avancement de l'appel d'offres pour la réhabilitation de la salle polyvalente.

Monsieur Christian BOUCHUT demande l'avis du Conseil Municipal sur l'installation de conteneurs à papier et à verres enterrés. Après concertation, le projet est repoussé.

Monsieur Thierry LOISON rend compte de la réunion de commission communautaire ayant pour objet la candidature sur management des centre-bourgs dans un but de dynamisation commerciale.

• Questions diverses

Monsieur le Maire évoque une réunion avec Monsieur le Directeur régional des finances publiques, en présence de Monsieur le Député et du Président de la Communauté de Communes au sujet de l'annonce lors d'une conférence des maires par Monsieur le Préfet de la fermeture de la Trésorerie de Saint Laurent de Chamousset au 1^{er} janvier 2019 et le regroupement des effectifs à saint Symphorien sur Coise. Il a rappelé que la Trésorerie est locataire sur notre commune d'un bâtiment communal, construit avec les derniers publics. Il souhaite un équilibre des présences administratives sur le territoire communautaire et a demandé un débat sur l'avenir de la Trésorerie et sa localisation sur le territoire en conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Prochaines séances : 17/05/2018 à 20h30 -14/06/2018 -19/07/2018



Le Maire,

Pierre VARLIETTE